

# RÈGLES DE PARTICIPATION

## PRÉSENCE SUR LES LIEUX

- Le participant s'engage à installer son kiosque aux heures et dates suivantes : le mercredi 15 novembre de 13 h à 17 h, le jeudi 16 novembre de 13 h à 20 h, le vendredi 17 novembre, de 8 h à 11 h, heure à laquelle l'installation complète doit être terminée.
- Le participant doit être présent pendant les trois jours du salon soit les 17, 18 et 19 novembre aux heures d'ouverture suivantes :
  - Vendredi 13 h à 20 h 30
  - Samedi 9 h 30 à 17 h
  - Dimanche 9 h 30 à 17 h

## OEUVRES ET PRODUITS ADMISSIBLES

- Le produit est original ou traditionnel, à la condition d'être fait à la main.
- Le produit répond à l'une ou l'autre ou à plusieurs des fonctions suivantes : utilitaire, décorative et d'expression artistique.
- Les oeuvres et les produits sont évalués en fonction des critères suivants : conception originale, maîtrise de l'exécution technique et constance dans la qualité.
- Les produits agroalimentaires sont créés par l'artisan (pas de sous-produits dérivés de l'industrie ou de recettes commerciales ou industrielles).

## PRODUITS NON ADMISSIBLES

- Les produits réalisés à partir de « kits » ou de moules commerciaux ou industriels.
- Les produits en provenance de manufacturiers, de distributeurs et d'importateurs.

## MODE D'ATTRIBUTION DES ESPACES

En attribuant les espaces, le comité tiendra compte de la répartition des disciplines.  
Chaque participant devra respecter son espace avec son matériel comprenant étagères et affiches.  
L'artiste ou l'artisan verra à respecter la taille maximale pour une affiche, qui est de 2 pieds sur 4 pieds.  
Chaque artiste et artisan est responsable de son matériel et doit voir à souscrire à une assurance au besoin. Artistes et Artisans de Beauce se dégage de toutes responsabilités de bris, vol ou perte de votre équipement.

## SERVICES OFFERTS AUX EXPOSANTS

Des services sont offerts aux exposants : café-bistro avec four à micro-ondes, réfrigérateur, bouilloire et cafetière.  
Également, des repas à prix populaires seront servis aux participants qui le désireront.

## NOUS JOINDRE

Lise Thibodeau, coordonnatrice du salon  
[lise.thibodeau@aab-qc.ca](mailto:lise.thibodeau@aab-qc.ca)  
[www.aab-qc.ca](http://www.aab-qc.ca)  
418 228-2805

## Adresse postale :

Salon AAB  
A/S Lise Thibodeau  
2960 69e rue  
Saint-Georges (Québec) G5Z 1L8

Le comité organisateur se doit de limiter le nombre d'artistes ou d'artisans par discipline\* en raison de l'espace restreint.

.....

- Discipline : métier, domaine d'activités. Exemples : peintre, tisserande, ébéniste...
- Produits : aquarelles, nappes, foulards, tricots de fantaisie, sculptures de bois, bijoux...

Le Salon AAB a lieu au :  
Centre culturel Marie-Fitzbach, 250, 18<sup>e</sup> rue, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> niveau,  
Saint-Georges (Québec) G5Y 4S9  
Tél. coordonnatrice: 418.228.2805